

# Assurance vie :

## faites attention aux frais de votre contrat

01/01/2016 à 01h00

Par Assurancevie.com



*Frais sur les versements, frais annuels de gestion, frais d'arbitrages... En période de taux bas, les frais amputent fortement la performance nette de votre épargne. Soyez donc plus que jamais vigilant afin d'optimiser la rentabilité de votre contrat d'assurance vie.*

## Les frais que vous supportez à la souscription et sur chacun de vos versements

Alors que le rendement moyen des fonds en euros s'érode doucement chaque année (2,9 % en 2012, 2,8 % en 2013 et 2,5 % en 2014), ces types de frais prennent mécaniquement de l'importance. Ils sont par ailleurs de moins en moins justifiés. Jugez plutôt :

Soit Monsieur X qui souscrit un contrat d'assurance vie facturant 4 % de frais sur tous les versements. Il alimente son contrat de 10 000 € qu'il place sur le fonds en euros. Le montant net investi s'établit alors à 9 600 €.

En retenant un taux de rendement moyen de 2,5 %, soit 2,11 % net des prélèvements sociaux (15,5 %), il faudrait deux années pour rattraper ces frais.

Il convient de souligner que les contrats d'assurance vie distribués sur internet et de rares contrats proposés de façon traditionnelle dans des réseaux physiques n'affichent pas de frais sur tous les versements. Un avantage de taille !



**BFM BUSINESS**  
**Challenge Assurance-vie**

Tentez de gagner  
**1 iPad pro**  
et des dizaines  
de cadeaux !

JOUER

En partenariat avec  assurancevie.com et  FundShop

## Les frais de gestion annuels

Alors que la durée de détention moyenne des contrats dépasse largement la maturité fiscale du placement (8 ans), ces frais sont trop souvent mal appréhendés. Or, ce sont eux qui obèrent le plus la performance de l'épargne !

Facturés entre 0,4 % et 1 % sur le fonds en euros, ils amputent aujourd'hui de plus de 25 % le rendement du contrat. Il est vrai qu'ils passent inaperçus en raison notamment de la communication des performances des fonds en euros, qui est exprimée nette de frais de gestion.

S'agissant de la quote-part investie en unités de compte, les frais de gestion annuels oscillent plutôt autour de 1 % en moyenne. Il est toutefois important de mettre en relation les frais de gestion du contrat avec les fonctionnalités et services proposés (offre financière, options d'arbitrages programmés, options de prévoyances...) qui représentent un coût pour la compagnie d'assurance.

## Les frais sur les arbitrages

L'allocation d'actifs des contrats d'assurance n'est pas figée. Elle peut être amenée à évoluer en fonction des projets de vie du souscripteur, de ses objectifs patrimoniaux, mais aussi de l'environnement financier. Le plus souvent c'est un montant forfaitaire de quelques dizaines d'euros qui s'applique ou un taux proportionnel de quelques dixièmes de pourcentages. Parfois c'est même un mixte des deux. Ces frais ont toutefois tendance à baisser, notamment lorsque l'arbitrage est destiné à transférer l'épargne du fonds en euros vers des unités de compte. Ceci étant, les contrats qui proposent au moins un arbitrage gratuit par an sont de plus en plus nombreux. Et les contrats en ligne ont la particularité de ne facturer aucuns frais, quel que soit le nombre de mouvements effectués. Un autre avantage de taille !

## **La garantie plancher**

Elle assure aux bénéficiaires qu'ils récupéreront, au décès de l'assuré, au minimum le montant des versements effectués, même si le contrat est en moins-value. Cette garantie intéressera alors les assurés qui investissent dans des unités de compte, qui pour rappel ne sont pas garanties en capital. Selon les contrats, la garantie plancher peut être intégrée au contrat ou bien être optionnelle. Le tarif appliqué est très variable d'une compagnie à une autre. Il peut être compris dans les frais de gestion. Mais c'est assez rare. Le plus souvent, elle est facturée en supplément selon un coût fixe ou selon une grille tarifaire qui dépend de l'âge de l'assuré et de la part en moins-value. Le souscripteur doit avoir à l'esprit ces méthodes de calcul, car le coût peut très vite devenir prohibitif ! À vos calculettes !